

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL364

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« dans les conditions et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.